



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 décembre 2017

Présents-tes : 73 citoyens-nes – 1 auditrice
Présidence : M. David Macheret, syndic
Secrétariat : Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire communale
Excusés-es : 12 citoyens-nes

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2017 à Vuippens
2. Planification financière
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Préavis de la commission financière
3. Budget 2018
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation
 - 3.2 Présentation du budget des investissements
 - 3.2.1 Administration
Informatique communale
 - 3.2.2 Enseignement et formation
Bus scolaire
Matériel informatique
 - 3.2.3 Environnement
Reprise des infrastructures AMER
Révision du Plan d'aménagement local
 - 3.2.4 Finances et impôts
Assainissement La Leyte
Changement fenêtres et stores bâtiment administratif
 - 3.2.5 Rapport de la commission financière - approbation
4. Cité de l'énergie
5. Informations
Règlement scolaire – Traversée de Vuippens
6. Divers

M. David Macheret, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il annonce que cette assemblée est enregistrée.

M. David Macheret déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 46 du 17 novembre 2017, par l'envoi de papillons tous-ménages et par affichage aux endroits habituels. Il demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. David Macheret annonce les personnes excusées et procède à la nomination des scrutateurs-trices :

- M. Matthieu Tinguely
- M. Xavier König
- Mme Nelly Bonvin

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2017 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était à disposition au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 67 édition automne 2017.

Questions/remarques

-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2017 est accepté à l'unanimité.

2. Planification financière

2.1 Présentation

M. Pascal Florio, conseiller communal responsable du dicastère des finances, présente la planification financière et rappelle les bases légales, soit les articles 86d, 97b et 10 de la loi sur les communes. Il rappelle que la planification financière est une obligation, mais aussi un instrument de travail pour le Conseil communal qui l'établit, la transmet à la Commission financière pour préavis et la présente à l'Assemblée communale qui en prend acte. Pour l'établir, le Conseil communal fait l'historique des 5 dernières années, soit 2012 à 2016 et planifie les 5 années futures, soit 2017 à 2021.

M. Pascal Florio informe que les dépenses liées ne sont pas seulement cantonales ou régionales, mais aussi communales. Il a écrit un article dans le journal Mars en Tous sens de décembre pour expliquer la marge de manœuvre du Conseil communal qui est finalement très faible.

M. Pascal Florio présente l'évolution des dépenses liées de 2012 à 2016 dont la répartition par dicastère est sensiblement identique à celle de 2017. On constate une légère évolution, principalement due aux amortissements obligatoires liés aux investissements. La répartition est logique et bonne par rapport à notre situation.

L'évolution du cash-flow (liquidités disponibles) est en légère augmentation. Toutefois, cette situation est à mettre en relation avec les rentrées d'impôts extraordinaires qui ont été plus favorables que planifiées, mais nous devons toutefois rester prudents pour l'avenir.

M. Pascal Florio présente la marge nette d'autofinancement (MNA) prévisionnelle pour la période de 2017 à 2021. Il informe que l'augmentation de celle-ci est en lien avec l'augmentation du cash-flow.

2.2 Préavis de la commission financière

M. Pascal Florio propose de présenter encore le budget de fonctionnement 2018 avant de donner la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière.

3. Budget 2018

3.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Pascal Florio présente le budget de fonctionnement 2018. Il relève que les documents relatifs à ce budget ont été mis à disposition des participants. Il explique la situation du budget 2018 par rapport au budget 2017, soit :

Total des charges	9'740'300.00	+ 4.5 %
Total des revenus	9'492'600.00	+ 3.2 %
Excédent de charges	247'900.00	

M. Pascal Florio apporte toutes les informations sur les différences importantes du budget. La situation par chapitre est la suivante :

Chapitres	Charges	Revenus
0 Administration	+17'200.00 – 1.17%	-
1 Ordre public	+1'400.00 - 0.6%	+2'000.00 – 1%
2 Enseignement et formation	+214'850.00 – 7%	+58'900.00 – 6.2%
3 Culte, culture et loisirs	+15'550.00 – 23%	-
4 Santé	+69'100.00 – 10%	-15'000.00 – 43%
5 Affaires sociales	+32'800.00 – 4%	-
6 Transports et communications	+59'800.00 – 17%	+1'400.00 – 4.8%
7 Environnement	+38'850.00 – 5%	+38'500.00 – 6%
8 Economie (forêts et tourisme)	-71'950.00 – 29%	-94'100.00 – 25%
9 Finances et Impôts	+58'400.00 – 4%	+307'200.00 – 5%

Informations principales pour les postes suivants :

02.315.00 Entr. Machines & mobilier	Achat d'un logiciel permettant au Conseil communal de mieux gérer et suivre les tâches.
02.318.01 Emoluments de chancellerie	Emoluments liés à l'approbation du PAL.
21.352.00 Part. cercle scolaire primaire	Augmentation liée aux transports scolaires et à la construction de la nouvelle école de Sorens
21.362.00 Participation AES	Augmentation liée au déplacement de l'AES dans les salles de classe de la nouvelle école de Marsens
30.365.00 Dons aux Stés à but culturel et idéal	Don de CHF 10'000.00 en faveur de la Sté de Jeunesse de Marsens qui organisera les RJG 2018.
41.xxx.xx Homes médicalisés	Nouvelle répartition des frais de fonctionnement

	pour les homes du district et hors district.
70.xxx.xx Distribution d'eau	Répartition différente des coûts dans les comptes par rapport à 2017 liée à la dissolution de l'association AMER.
81.xxx.xx Forêt	Nouvelle corporation forestière autonome, avec sa propre gestion et comptabilité. Dès 2018, seule une participation communale est versée.
940.660.00 Amortissements financiers obligatoires	Augmentation liée aux nouveaux investissements.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant le budget de fonctionnement 2018, ce qui n'est pas le cas.

M. Pascal Florio donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière.

3.1.1 Rapport de la commission financière - approbation

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy donne lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente, présente le rapport de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance des documents transmis par le secrétariat communal, à savoir le budget, la liste des nouveaux investissements ainsi qu'une analyse de la situation financière, de la capacité d'investissement et des indicateurs qui lui a été transmise par le service des communes en date du 18 octobre 2017. Le 15 novembre, la commission financière s'est réunie afin d'étudier le budget et les investissements pour 2018 et préparer les questions y relatives pour le conseil communal.

Lors de la séance du 23 novembre, les membres de la commission financière ont eu l'opportunité de poser toutes les questions au conseil communal, représenté par Mr Pascal Florio responsable des finances et de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale, Mr le syndic David Macheret ayant d'autres obligations importantes pour la commune. La commission financière a reçu toutes les explications nécessaires et réponses à ses questions concernant le budget et les investissements pour 2018.

Planification financière :

La commission financière préavis favorablement la planification financière datée du 7 novembre 2017. En effet, sur la base des documents fournis par le Service des communes relatant la situation jusqu'en 2016 (les données 2017 ne faisant pas encore partie de l'analyse), la commission financière note la confirmation de l'évolution positive du cash-flow et de la marge nette d'autofinancement, une diminution de l'endettement net par habitant ainsi que le respect de la limite de crédit d'investissement.

Budget de fonctionnement

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 23 novembre dernier, la commission financière constate que :

- Le total des charges se monte à **CHF 9'740'300**, soit une augmentation de **CHF 436'000 (environ 4,7%)** par rapport au budget 2017.*
- Le total des revenus est budgété à **CHF 9'492'600**, soit une augmentation de **CHF 298'200 (environ 3,2%)** par rapport au budget 2017.*

c. Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de **CHF 247'000** (soit 1.25 % d'augmentation par rapport à 2017)

Observant une situation similaire à celle prévalant lors de l'adoption du budget 2017 et constatant la prévision budgétaire prudente de la commune, la commission financière préavise favorablement le budget tel qu'il est présenté. Elle recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2018 avec un déficit projeté à hauteur de **CHF 247'000**.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy remercie le conseil communal pour toutes les réponses et informations données.

M. Pascal Florio remercie Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy et la commission financière pour son travail et ses conseils. Il soumet au vote le budget de fonctionnement 2018.

Le budget de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité.

M. Pascal Florio remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

3.2 Présentation du budget des investissements

3.2.1 Administration

➤ Informatique communale - CHF 40'000.00

M. Pascal Florio explique que le « cœur » de l'infrastructure informatique communale a été installé il y a 7 ans. Il s'agit des éléments centraux comme le pare-feu, le serveur et le système de sauvegarde, nécessaires au fonctionnement journalier de notre administration.

Il est pour le Conseil communal, mais surtout pour notre administration et ses citoyennes et citoyens, important de rester à jour avec son environnement informatique. Ce renouvellement passe par les mises à niveaux suivantes :

- Remplacement du pare-feu annoncé en fin de vie pour 2018
- Remplacement de l'infrastructure serveur
- Mise à jour du système de sauvegarde et d'archivage
- Mise à niveau des logiciels aux dernières versions
- Migrations de l'application métier par le fournisseur sur les nouveaux serveurs

Coût du matériel et des prestations – investissement

Remplacement de l'infrastructure matériel et mise à niveau logiciel :	35'000.00
Prestations du fournisseur de l'application métier Citizen – Groupe t2i :	5'000.00
TOTAL :	40'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	40'000.-
Amortissement obligatoire (15%)	6'000.-
Intérêt de la dette (3%)	1'200.-
Total des charges pour le budget de fonctionnement	7'200.-

M. Pascal Florio relève, qu'au niveau du cash, la situation est bonne, alors pourquoi emprunter ? Il explique que l'Assemblée communale valide la possibilité de réaliser un emprunt et le Conseil communal, en fonction de la situation et de l'évolution du cash, décide de l'emprunt ou non.

Questions/réponses

M. Jacques Schell estime que le montant de CHF 35'000.00 pour le remplacement des infrastructures est trop élevé.

M. Pascal Florio répond par la négative, ceci par rapport aux exigences des fournisseurs de l'application métier. De plus, ce matériel est prévu pour les 5 prochaines années.

3.2.2 Enseignement et formation

➤ Bus scolaire - CHF 60'000.00

M. Francis Saucy rappelle qu'il est du devoir des communes d'assurer gratuitement le transport des élèves entre les différents sites du cercle scolaire, soit les déplacements réguliers entre Echarlens, Marsens et Sorens, ainsi que les transports pour la gymnastique et les activités créatrices et manuelles. Pour ce faire, le cercle scolaire disposait jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 de 3 bus à 25 places en propriété et d'un bus à 41 places loué aux TPF.

Après 11 ans d'utilisation, le plus ancien de nos bus, n'étant plus en état d'être expertisé, a été mis hors circulation. Il est momentanément remplacé par un véhicule de location.

Il est pour le Conseil communal, mais surtout pour la sécurité de nos élèves, important de pouvoir assurer des transports de qualité et sécurisés. Cette tâche passe par le remplacement du mini-bus mis hors circulation.

Coût d'un nouveau véhicule – investissement

Remplacement d'un mini-bus à 21 places (nouvelles normes) :	60'000.00
---	------------------

Financement de l'investissement

Emprunt de	60'000.00
Amortissement obligatoire (15%)	9'000.00
Intérêt de la dette (3%)	1'800.00

Total des charges pour le budget de fonctionnement cercle scolaire : 10'800.00

Répartition entre les trois communes au prorata du nombre d'élèves

Marsens	203	5'610.00
Echarlens	85	2'385.00
Sorens	97	2'805.00

Questions/réponses

M. Pierre-André Kolly relève que la commune table sur le label Cité de l'énergie. Est-ce que, dans ce sens, l'achat d'un bus électrique, si cela existe, a été envisagé ?

M. Francis Saucy répond que cette variante n'a pas été étudiée. Par contre, la commune est en discussion avec les TPF pour utiliser les lignes de transport public.

M. Xavier König demande si l'achat du nouveau bus va améliorer les transports actuels ? Aujourd'hui, un enfant de 9 ans doit attendre 1h20 par jour devant l'école.

M. Francis Saucy propose de revenir plus tard sur ce point.

M. Jacques Schell estime qu'on devrait investir dans un bus plus grand.

M. Francis Saucy répond que dans ce cas, il faut des chauffeurs professionnels. C'est pourquoi on étudie la variante avec les TPF. Toutefois, il faudra toujours des mini-bus pour les transports pour la gymnastique et les activités.

➤ **Matériel informatique du cercle scolaire - CHF 76'000.00**

M. Francis Saucy informe que l'équipement informatique des classes du cercle scolaire date des années 2008 à 2011. L'ensemble de ce matériel est devenu obsolète et doit être mis à jour. Après plus de 6-9 ans de bons et loyaux services, soit 1-4 ans de plus que la règle pour ce genre d'équipement, il nous est nécessaire de remplacer nos équipements et logiciels.

Il est pour le Conseil communal, mais surtout pour nos élèves et leurs enseignants, important de rester à jour avec son environnement informatique. Ce renouvellement passe par les mises à niveaux suivantes :

- Mise à jour (upgrade) des machines datant de 2011
- Remplacement des machines antérieures à 2011
- Mise à niveau et remplacement du matériel de projection
- Mise à niveau des logiciels aux dernières versions
- Mise à niveau du réseau informatique (Wifi)

Coût du matériel informatique – investissement

Remplacement de l'infrastructure matériel et mise à niveau logiciel : **76'000.00**

Financement de l'investissement

Emprunt de	76'000.00
Amortissement obligatoire (15%)	11'400.00
Intérêt de la dette (3%)	2'280.00

Total des charges pour le budget de fonctionnement cercle scolaire : 13'680.00

Répartition entre les trois communes au prorata du nombre d'élèves

Marsens	203	7'110.00
Echarlens	85	3'020.00
Sorens	97	3'550.00

Questions/réponses

M. Jean-Charles Philipona estime que cela est un bon investissement et demande pourquoi on ne fait pas un renouvellement plus régulier.

M. Francis Saucy répond que la réflexion a été faite, mais cette façon de faire permet à tous les élèves de travailler avec du matériel de même niveau.

M. Bernard Romanens demande pourquoi la répartition n'est pas équitable entre les communes ?

M. Francis Saucy répond que justement elle est équitable car elle est en fonction du nombre d'élèves.

M. Jacques Schell demande combien il y aura de MAC et combien de PC ?

M. Francis Saucy répond qu'il y aura environ 40 machines.

M. Pascal Florio explique que la situation sera à peaufiner avec le responsable d'établissement.

M. Jacques Schell demande de connaître la liste du matériel qui aura été acheté. Il demande si ce seront des écrans digitaux ?

M. Pascal Florio répond qu'un inventaire sera établi. Concernant les écrans digitaux, un pas a déjà été fait dans ce sens pour la nouvelle école, le beamer est interactif. Le choix a été décidé par les enseignants. Le matériel, tel que décrit par M. Schell, n'est peut-être pas encore pour demain.

M. Christophe Daniel relève que le beamer tactile pour les enseignants des écoles enfantines n'est pas tellement utilisé, il faudrait différencier les classes car cela peut être bien pour certains élèves. Il demande si la nouvelle école de Sorens est incluse là-dedans ?

M. Pascal Florio répond par la négative, ce n'est pas le cercle scolaire qui paiera l'équipement.

M. Christophe Daniel estime que ce serait bien d'avoir une machine pour 5 élèves.

3.2.3 Environnement

➤ Reprise des infrastructures de l'AMER - CHF 480'000.00

M. David Macheret fait un historique de la situation et rappelle qu'en 2012, la commune de Riaz a décidé de quitter l'association AMER créée en 1976.

Suite à la sortie de la commune de Riaz, l'AMER qui ne comprenait plus que deux communes, Marsens et Echarlens, ne pouvait plus exister en tant qu'association. Toutefois, vu le projet de collaboration avec l'ACAPE, le Service des communes (Scom) a accepté que l'association AMER continue et modifie provisoirement ses statuts, ceci jusqu'à ce que les nouveaux statuts de l'ACAPE soient approuvés, ce qui a été fait en décembre 2015 par toutes les communes membres.

En décembre 2016, l'assemblée des délégués de l'AMER, ainsi que les assemblées communales de Marsens et Echarlens, ont validé la dissolution de l'AMER avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Cette dissolution doit se faire conformément aux statuts, à savoir :

- Chaque commune reprend les infrastructures qui sont sur son territoire.
- Chaque commune reprend une part de la dette restante, qui s'élève à ce jour à environ CHF 880'000.00.
- La répartition est basée sur la consommation d'eau des 5 dernières années.
- Le relevé de 2017 n'étant pas encore connu, nous avons pris comme base pour le moment la consommation de 2012 à 2016. La répartition est la suivante : 54% pour Marsens, soit une reprise de dette d'environ CHF 480'000.00 et 46% pour Echarlens, soit environ CHF 400'000.00.
- La répartition définitive tiendra compte de la consommation 2017 et de la dette réelle après bouclage des comptes.

La dissolution de l'AMER n'a pas d'incidence sur les finances de la commune car celle-ci payait déjà ces frais par le biais de l'AMER. La répartition des frais au chapitre 70 de l'eau a par contre été modifiée. Grâce à la nouvelle collaboration avec l'ACAPE, le prix de l'eau reste inchangé malgré l'obligation de créer une réserve pour les frais de renouvellement.

Coût de la reprise des infrastructures – investissement

Reprise des infrastructures de l'AMER :	480'000.00
---	-------------------

Financement de l'investissement

Emprunt de	480'000.00
Amortissement obligatoire (4%)	19'200.00
Intérêt de la dette (3%)	14'400.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement :	33'600.00

Questions/réponses

-

- Révision du Plan d'aménagement local - CHF 40'000.00

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que la révision du PAL a débuté en 2006 déjà. Actuellement, il y a 5 recours au Tribunal cantonal et il manque encore des éléments et des travaux sont à faire en 2018.

Objectifs du conseil communal

Déposer le dossier final d'approbation en fonction des recours et des remarques de la DAEC. Pour cela, il faudra :

- Etablir un plan des éléments modifiés qui tienne compte de ce qui aura été accepté
- Adapter le PAZ, le plan directeur communal, mettre à jour les inventaires
- Mettre à jour le cadastre sur les nouvelles bases
- Mettre à jour l'aperçu de l'état de l'équipement
- Mettre à jour le plan communal de l'énergie

Coût des prestations – investissement

Ces travaux représentent env. 210 hures :

stagiaire-secrétaire-thermicien-géomaticien-urbaniste	30'000.00
Frais de dossiers :	5'000.00
Honoraires – gestion du PAZ	5'000.00
TOTAL :	40'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	40'000.-
Amortissement obligatoire (15%)	6'000.-
Intérêt de la dette (3%)	1'200.-
Total des charges pour le budget de fonctionnement	7'200.-

Questions/réponses

M. Laurent Gremaud demande qui est l'urbaniste ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que c'est le bureau Urbasol, M. Jean-Claude Verdon.

3.2.4 Finances et impôts

- Assainissement La Leyte - CHF 35'000.00

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le chalet de la Vajillière, propriété de la commune de Marsens, est situé sur les hauts de l'alpage de la Leyte, dans la vallée du Motélon. Elle présente, sur photos, les différents problèmes connus, notamment :

Humidité

Ce chalet souffre de problèmes d'humidité à l'intérieur en raison de l'eau du toit et du terrain qui a tendance à s'infiltrer dans le mur. L'eau s'infiltré également par la cheminée et détériore la poutraison du coin cuisine.

Sécurité

Le terrain avançant, une partie de la terrasse a été enlevée, créant un problème de sécurité pour les usagers.

Travaux projetés en 2018 :

- 1) Drainage à l'arrière du bâtiment et création de pare neige dans la pente pour éviter que celle-ci s'accumule contre le chalet

- 2) Réfection de la cheminée et de son étanchéité, changement des poutres endommagées
- 3) Consolidation du terrain et création d'une barrière pour garantir la sécurité

Objectifs du conseil communal

Le projet qui est soumis présente les avantages suivants :

- Sécurité des usagers
- Garantie des conditions de salubrité en évitant les moisissures
- Pérennité du coin cuisine et de la cheminée
- Possibilité de relouer le chalet

Coût des travaux – investissement	35'000.00
--	------------------

Financement de l'investissement

Emprunt de	35'000.00
-------------------	------------------

Amortissement obligatoire (1%)	350.00
--------------------------------	--------

Intérêt de la dette (3%)	1'050.00
--------------------------	----------

Total des charges pour le budget de fonctionnement :	1'400.00
---	-----------------

Questions/réponses

➤ Changement fenêtres et stores bâtiment administratif - CHF 50'000.00

M. Alain Derré apporte des informations sur l'état général des fenêtres et stores du bâtiment administratif de Marsens qui est très mauvais conformément aux photos présentées. Ces vieilles fenêtres en bois sont des fenêtres « simple vitrage » et rongées par l'humidité due à l'ancienneté de ces dernières. A plusieurs endroits, le support est tellement abîmé que le mastic tenant la partie vitrée est absent et aucune réparation ne peut être effectuée. De ce fait, certain vitrage menace de tomber.

Objectifs de l'investissement

Remplacer 31 fenêtres de ce bâtiment mais uniquement côté « Administration / Salles de classes », afin d'assurer la sécurité des enfants et personnes tant autour du bâtiment que dans les différentes salles de classe et d'améliorer l'isolation thermique par la mise en place de fenêtres « double vitrage » et ainsi réduire la facture de chauffage.

Coût des travaux – investissement	50'000.00
--	------------------

Financement de l'investissement

Emprunt de	50'000.00
-------------------	------------------

Amortissement obligatoire (3%)	1'500.00
--------------------------------	----------

Intérêt de la dette (3%)	1'500.00
--------------------------	----------

Total des charges pour le budget de fonctionnement :	3'000.00
---	-----------------

Questions/réponses

M. Jacques Schell demande si des subventions seront versées ?

M. Alain Derré répond que la demande sera faite, mais le budget prévoit le montant global.

M. Gérard Spicher demande si les subventions seront aussi demandées pour la Vajillière ? Il estime aussi que le montant de CHF 35'000.00 n'est pas suffisant s'il y a un glissement de terrain.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative concernant les subventions. Par contre, il n'y a pas de glissement de terrain, mais la montagne bouge et le terrain a avancé.

M. David Macheret donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière.

3.2.5 Rapport de la commission financière – approbation

Budget d'investissement 2018

Les postes du budget d'investissement ont été analysés et discutés avec Mr Pascal Florio, responsable des finances et Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale.

- a. Sous la rubrique **Administration** la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 40'000 pour le remplacement du cœur de l'informatique communale.
- b. Sous la rubrique **Enseignement et formation** la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 60'000 pour le remplacement d'un bus scolaire.
Sous la même rubrique, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 76'000 pour le renouvellement du matériel informatique des écoles.
- c. Sous la rubrique **Environnement**, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 480'000 pour le reprise des infrastructures de l'AMER dont la dissolution avait été validée en 2016.
Sous la même rubrique et concernant la révision du PAL, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement de CHF 40'000 pour la finalisation du dossier d'approbation.
- d. Sous la rubrique **Finances et Impôts**, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement d'un montant de CHF 35'000 pour l'assainissement de la Vajillière, sise sur l'alpage de la Leyte, propriété de la commune
Sous la même rubrique, la commission financière donne un préavis favorable à un investissement d'un montant de CHF 50'000 pour le remplacement de 31 fenêtres sur le bâtiment de l'Administration communale de Marsens.

*Les citoyennes et citoyens de Marsens doivent se prononcer sur sept investissements pour un total de **CHF 781'000**. Le budget des investissements prévus pour 2018 est environ deux fois plus élevé que celui de 2017, avec une augmentation de CHF 329'100, due principalement à la reprise des infrastructures de l'AMER.*

Considérant cet investissement, et sur la base des chiffres à disposition, la commission financière note que l'acquisition des installations est une opération globalement neutre pour les comptes de la commune puisque, à la fois, les charges de fonctionnement sont couvertes et le prix de l'eau reste inchangé pour le citoyen, cela sans compter la plus-value liée à la valeur de l'objet dont la commune deviendra propriétaire. Elle relève néanmoins que la charge liée à cet investissement aura pour effet de restreindre temporairement la marge de manœuvre pour d'autres investissements potentiels, ce que reflètent les valeurs de la marge d'autofinancement prévisionnelle calculées pour 2017 et 2018.

Considérant le montant raisonnable des investissements en cours d'amortissement, la gestion prudente des projets d'investissements, le respect de la limite de crédit confirmé par l'analyse du service des communes et après avoir reçu des informations détaillées aux

questions posées, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les crédits d'investissement pour 2018 d'un montant de **CHF 781'000**.

M. David Macheret remercie la commission financière et sa présidente, Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, pour l'excellent travail pour la commune et ses citoyens. Il demande s'il y a encore des questions ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet à l'Assemblée pour approbation les budgets d'investissements 2018 suivants :

- **Informatique communale - CHF 40'000.00**
Approuvé par 72 oui et 1 abstention.
- **Bus scolaire - CHF 60'000.00**
Approuvé à l'unanimité par mains levées.
- **Matériel informatique du cercle scolaire - CHF 76'000.00**
Approuvé à l'unanimité par mains levées.
- **Reprise des infrastructures de l'AMER - CHF 480'000.00**
Approuvé à l'unanimité par mains levées.
- **Révision du Plan d'aménagement local - CHF 40'000.00**
Approuvé à l'unanimité par mains levées.
- **Assainissement La Leyte - CHF 35'000.00**
Approuvé à l'unanimité par mains levées.
- **Changement fenêtres et stores bâtiment administratif - CHF 50'000.00**
Approuvé à l'unanimité par mains levées.

M. David Macheret remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Cité de l'énergie

M. Alain Derré rappelle qu'il y a quelques années, la commune s'était engagée dans la procédure pour l'obtention du label Cité de l'énergie. Ce label ne concerne pas seulement les bâtiments et M. Derré explique les six points que comprend ce label, soit :

Aménagement du territoire, constructions	Principes directeurs, planification énergétique, permis de construire, contrôle des constructions
Bâtiments communaux, installations	Etat de la situation, assainissement, comptabilité énergétique, entretien
Approvisionnement, dépollution	Electricité, chauffage à distance, énergies renouvelables, réseaux d'eau, déchets
Mobilité	Transports publics, stationnement, zones 30, réseau piétonnier et cycliste
Organisation interne	Formation continue, controlling, directives d'achat
Communication, coopération	Manifestations, marketing territorial, mesures d'encouragement

M. Alain Derré présente également les travaux qui sont effectués dans le but de l'obtention de ce label, notamment :

- Le Plan Communal d'Energie (situation de la commune)
- Le Catalogue de mesures
- Le Plan d'actions (quoi faire, par qui et quand)
- La base de données EnerCoach (relevé des consommations bâtiments et véhicules)
- La synthèse de la qualité « énergétique » (bilan de la situation et fixer les priorités)

M. Alain Derré informe avec plaisir que l'objectif a été atteint lors de l'audit qui a eu lieu le 30 novembre 2017. Nous avons obtenu 54.3% des points et le minimum pour obtenir le label est le 50%. Le rapport sera transmis à la Commission à mi-février et dès mi-mars 2018, nous aurons officiellement le label Cité de l'énergie.

M. Alain Derré relève que cela a été un énorme travail et remercie tous ses collègues du Conseil communal pour leur soutien.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy demande s'il y aura, à l'avenir, des réévaluations ?

M. Alain Derré répond que tous les 4 ans il y aura une réévaluation. Nous devons continuer à faire des actions et les enregistrer afin de fournir la traçabilité. Après analyse du dossier, la décision sera prise de maintenir ou non le label Cité de l'énergie.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy demande si le Conseil communal a déjà fixé des buts à atteindre ?

M. Alain Derré répond que des objectifs seront fixés et accessibles par les citoyens sur le nouveau site de la commune courant janvier/février 2018. Le Conseil communal a justement pour mission de mettre des informations sur le site de la commune.

M. Norbert Baechler demande qui rentre les données ?

M. Alain Derré répond que les employés de l'édilité et conciergerie rentrent une certaine quantité d'informations et c'est lui qui fait le tableau de synthèse. Tout a dû être créé.

M. David Macheret félicite et remercie M. Alain Derré qui a géré cela d'une main de maître. Il remercie également ses collègues du Conseil communal et le personnel communal pour le travail énorme.

L'Assemblée applaudit M. Alain Derré pour son excellent travail.

5. Informations

Règlement scolaire

M. Francis Saucy fait l'historique de la situation, notamment le rapprochement des deux cercles lors de la précédente législature, les importants travaux réalisés (règlements communaux, discussions sur les finances, convention de collaboration signée en 2013) et le projet de fusion reporté en raison de la mise à jour de la nouvelle législation cantonale.

La situation actuelle est la suivante :

- La nouvelle législation cantonale est entrée en vigueur
- La collaboration avec Sorens se poursuit à la satisfaction générale
- Sorens construit une nouvelle école : rentrée 2018
- La fusion des cercles scolaires est déjà réalisée dans la vie de tous les jours au niveau de la DICS (un seul responsable d'établissement, une seule base de données élèves et enseignants, un fonctionnement harmonieux).

M. Francis Saucy rappelle les principaux changements dus à la nouvelle loi, notamment le rôle du responsable d'établissement, la mise en place d'un conseil des parents qui remplace l'ancienne Commission scolaire, le rôle de la commune d'assurer des conditions cadre permettant un bon fonctionnement de l'école et fournir les moyens nécessaires.

M. Francis Saucy informe que la prochaine étape est le nouveau règlement scolaire en respectant certains points, notamment :

- Identique pour toutes les communes du cercle
- Fixer l'organisation du Conseil des parents
- Un seul Conseil par cercle scolaire
- Dernier délai : rentrée 2018

- Conséquence : adoption du nouveau règlement = adoption de la fusion des cercles d'Echarlens-Marsens et de Sorens en un seul cercle scolaire.

M. Francis Saucy présente le calendrier des actions et décisions pour la suite de ce projet :

Décembre 2017	• Confirmation de la décision de fusion - conseils communaux • Confirmation et reconduite du modèle du budget et répartition des frais mis en œuvre dès 2011 - conseils communaux • Organisation du cercle scolaire par cycles d'enseignement - conseils communaux
Février 2018	Convention intercommunale - conseils communaux
Printemps 2018	Adoption du nouveau règlement communal (et du principe de fusion) - assemblées communales
01.08.2018	Appel à candidatures et nomination du conseil des parents (3 personnes par communes) – conseils communaux
Rentrée 2018	Organisation des transports en collaboration avec les TPF – conseils communaux

Questions/réponses

M. Xavier König demande s'il y aura un changement avant la rentrée 2018 ?

M. Francis Saucy répond que pour le moment, aucun changement n'est prévu.

M. Xavier König rappelle que dans le vade-mecum de la rentrée 2017, il est mentionné que les enfants qui partent en premier rentrent en premier. Or, la réalité c'est que les enfants qui partent en premier rentrent en dernier, ce qui leur fait 1h20 à attendre. De plus, ils ont peu de temps pour manger à midi. M. König comprend et conçoit que chaque commune veut garder sa vie, mais ce n'est pas aux enfants d'en faire les frais.

M. Francis Saucy répond que c'est ce qui a été fait l'année passée.

Mme Marie-Jo Buchs répond que l'année passée, il y avait le même problème. Des parents ont réagi, mais aucune réponse n'a été donnée.

M. Francis Saucy relève que les transports scolaires ne sont pas faciles à réaliser.

M. David Macheret informe que ce n'est pas en rajoutant des bus que l'on va améliorer la situation car le problème est que l'on manque de chauffeurs et les TPF n'ont pas de bus à disposition. Le problème n'est pas la capacité financière pour payer les chauffeurs, mais les horaires et le temps de travail qui ne sont pas faciles à assurer. Il faut un permis spécial et deux employés des édilités de Marsens et Sorens assurent certains transports indispensables. Actuellement, on cherche une solution avec les TPF, mais ce n'est pas évident d'améliorer la situation.

M. Jean-Charles Philipona demande si c'est la bonne solution que de mettre par année scolaire, on devrait peut-être mettre par village.

M. David Macheret répond que lui aussi, au début, pensait que c'était mieux de mettre par village. Par contre, après avoir analysé tout ce qui doit être mis en place à part les transports scolaires, tels que les classes d'appui ou l'aide à la logopédie, il est convaincu que la répartition par degrés est mieux au niveau de l'éducation. Suite à la demande du responsable d'établissement et des enseignants, les conseils communaux acceptent de payer plus de frais de transports afin d'assurer une éducation de meilleure qualité aux élèves avec des sites uniformes. Si on veut limiter les coûts de transports, on pourrait revenir à des classes à deux niveaux et cela ne correspondrait plus à la nouvelle loi scolaire que l'on a validée. Malheureusement, on péjore les enfants qui habitent plus loin.

M. Francis Saucy relève que le travail va continuer et espère trouver une meilleure solution pour l'année prochaine.

Mme Sandrine Grossmann souhaite qu'on lui explique comment on peut décharger des enfants et en recharger d'autres dans la même minute, comme cela est mentionné dans le vade-mecum.

M. Francis Saucy répond que dans le temps de transport est également compris le temps de chargement/déchargement.

Mme Christel Tissot rappelle que dans le vade-mecum, il est noté que les horaires sont provisoires jusqu'au 1^{er} novembre 2017. Or, il n'y a eu aucune modification et aucune information n'a été donnée. De plus, quand elle a contacté M. Saucy en début d'année scolaire, il lui a dit que cette situation était provisoire car un bus était en panne. Un bus a été loué mais il n'y a eu aucun changement.

M. Francis Saucy confirme qu'un bus a bien été loué, mais on n'a pas trouvé de chauffeurs, ce qui aurait permis d'améliorer la situation.

Mme Christel Tissot demande si la DICS prévoit un temps légal pour la pause de midi ?

M. Francis Saucy répond par la négative.

Mme Christel Tissot estime que ce n'est pas normal que les enfants doivent manger la boule au ventre de peur de rater leur bus. Pourquoi ne pas au moins faire des tournus ?

M. David Macheret a conscience que ce n'est pas facile, mais malheureusement, on ne peut pas contenter tout le monde. Il est difficile de faire des tournus car, pour les transports, il faut tenir compte du nombre d'élèves dans les bus et des lieux.

M. Francis Saucy fait un appel aux parents pour faire chauffeur de bus.

M. Pierre-André Kolly propose de modifier l'horaire des écoles afin de laisser plus de temps à midi.

M. David Macheret répond que toutes les classes doivent terminer en même temps.

M. Frédéric Lambert demande pourquoi on n'a pas trouver de chauffeur ? Est-ce que c'est dû à un problème financier ?

M. David Macheret répond qu'effectivement, il y a un budget à respecter, mais le problème est plutôt lié à la disponibilité.

M. Frédéric Lambert estime qu'il faudrait augmenter le budget, les gens seraient d'accord car ce sont des petits qu'il faut déplacer.

M. Pascal Florio répond que le budget n'est pas le plus gros des soucis, il explose déjà du fait que les transports ne sont plus subventionnés par l'Etat. Le vrai problème c'est qu'on n'a pas trouvé de personnes disponibles.

M. Laurent Gremaud propose de prendre 5 chauffeurs, soit un par jour.

Mme Christel Tissot relève que, lorsque les enfants vont à la gym à Sorens, on les ramène à Echarlens et ils doivent attendre le bus pour rentrer à Marsens. Ne pourrait-on pas passer directement par Marsens pour les déposer ?

M. Francis Saucy répond que les enfants sont ramenés à Echarlens pendant les horaires de classes.

M. David Macheret complète en précisant que les transports scolaires ont des horaires réguliers et que l'on doit garder une certaine logique.

Traversée de Vuippens

M. David Macheret informe que le projet avance. Une enquête préalable, comprenant un rond-point, a été déposée il y a 3 semaines et une séance a été fixée au 11 décembre 2017 avec le SPC. Le Conseil communal espère un retour de l'Etat en février. Une assemblée extraordinaire d'information sera organisée le 1^{er} trimestre 2018. Le projet suit son cours et c'est M. Bertrand Michel qui s'en occupe.

M. Jean-Paul Bochud demande ce qu'il en est des portes d'entrée ?

M. David Macheret explique que suite à l'évolution du projet, il a été décidé de faire en priorité le rond-point et ensuite les portes d'entrées qui sont toujours en cours de négociation.

Mme Nicole Delacombaz relève que lors de la dernière assemblée, il a été dit qu'on ne pouvait pas faire le rond-point avant les portes d'entrées.

M. David Macheret répond que ce n'est pas ce qui a été dit, mais au départ, on avait plutôt donné la priorité aux portes d'entrées par rapport au rond-point. Ce point de vue à changer en cours d'étude du dossier.

M. Jean-Paul Bochud demande s'il faut toujours un aussi grand délai pour mettre un 50 km/h au du 60 km/h. La commune du Bry a pu changer le panneau de 70 km/h à 50 km/h, alors pourquoi la commune de Marsens ne peut pas le faire ?

M. David Macheret relève que le Conseil communal a déjà répondu à cette question lors des autres assemblées. Il rappelle que la demande a été faite et que le SPC a refusé.

M. Jean-Paul Bochud estime que le Conseil communal devrait sortir le grand jeu.

M. David Macheret remercie M. Bochud de la remarque. Il rappelle à M. Bochud qu'il était également présent à la séance avec le SBC.

Rencontre des Jeunesses Gruériennes 2018

➤ Message du président du comité d'organisation :

M. Jean-Paul Braillard, président du comité d'organisation, remercie le Conseil communal de lui donner la parole à cette assemblée afin de présenter cette manifestation.

La 34^e Rencontre des Jeunesses Gruériennes aura lieu à Marsens du 5 au 8 juillet 2018. Un comité d'organisation a été mis sur pied et le thème est « Marsens revisite les sobriquets ». Le logo a été réalisé par un membre de la société de jeunesse. Cette manifestation aura lieu sur le terrain côté hôpital, entre la croisée d'Echarlens et le village de Marsens. Le cortège partira du quartier du Chêne en direction de la place de fête, garantissant ainsi l'accès à l'hôpital et aux commerces.

M. Jean-Paul Braillard donne quelques chiffres concernant cette manifestation, notamment :

- 2100 plages de bénévoles
- 1500 bénévoles
- Un comité d'organisation de 19 personnes
- 14 commissions représentant 80 personnes
- Un budget de CHF 700'000.00

M. Jean-Paul Braillard présente également le programme qui comprend un concert le jeudi soir, le cortège le samedi matin et les jeux le samedi après-midi et dimanche matin. Il relève que toutes les informations sont disponibles sur le site www.rig2018.ch. Il encourage aussi de visionner la vidéo qui s'y trouve, elle explique le thème choisi avec un grand-papa du village.

M. Jean-Paul Braillard remercie la commune de Marsens pour son soutien, les membres du comité d'organisation et des commissions, ainsi que les futures bénévoles.

➤ Message du président de la société de Jeunesse de Marsens :

M. Robin Philipona, président, présente la société de Jeunesse qui a vu le jour en 1952 et compte actuellement 83 membres actifs. Il fait part des nombreuses activités annuelles, entre autre le tournoi de Beach-Soccer, le Noël des Aînés et la sortie des aînés tous les deux ans.

La société de Jeunesse a remporté la 1^{ère} place aux RJG 2017 et elle a dû rapidement mettre sur pied le comité d'organisation afin de gérer la RJG 2018. Le délai était court, une année. Chaque citoyen peut soutenir ce projet en achetant du vin ou en s'inscrivant comme bénévole.

M. Robin Philipona remercie de leur soutien le Conseil communal, les membres du comité d'organisation, les membres des commissions, ainsi que tous les citoyens.

M. David Macheret remercie M. Jean-Paul Braillard, président d'organisation et M. Robin Philipona, président de la société de Jeunesse de Marsens, pour leurs messages et les informations données. Il leur souhaite pleins succès pour cette fête.

M. David Macheret encourage chacun à postuler comme bénévole, c'est une occasion exceptionnelle et unique à ne pas manquer. Il encourage à voir la vidéo qui est vraiment top et souhaite déjà pleins succès pour cette fête.

6. Divers

M. Jacques Schell relève que l'éclairage au local de dépôts des sacs poubelles n'est pas suffisant, il faut mettre un 2^e détecteur. Les dames ont peur d'aller le soir.

M. David Macheret répond que la discussion est en cours.

M. Firmin Gapany a entendu dire que l'Etat aurait vendu le terrain derrière la boucherie. Il demande si le Conseil communal est au courant, s'il sait qui est l'acquéreur et si la commune s'est intéressée à l'achat de ce terrain.

M. David Macheret répond que le Conseil communal n'a pas d'informations officielles. Un potentiel acquéreur est venu présenter un projet de construction dans le mois de mai, depuis le Conseil communal est sans nouvelle. Concernant l'achat de ce terrain, comme déjà discuté, M. le syndic rappelle que ce n'est pas le rôle du Conseil communal de devenir promoteur.

M. Firmin Gapany estime que par rapport à l'Etat, la commune devrait être prioritaire.

M. David Macheret rappelle qu'une discussion a eu lieu avec l'Etat, mais le prix demandé était beaucoup trop élevé.

M. Pascal Florio complète en précisant que le Conseil communal a été déçu de la séance qu'il a eu avec le Conseil d'Etat. Le Conseil communal voulait faire une proposition pour la reprise des routes avec, en contrepartie, une offre pour les autres objets. La commune a fait une étude par rapport aux autres bâtiments, mais l'Etat n'a jamais fait de proposition concernant ces bâtiments. Ceux-ci ont mal été entretenus et l'Etat, aujourd'hui, souhaite faire un carton avec le terrain derrière la boucherie.

M. David Macheret reconnaît que le Conseil communal est inquiet car ces bâtiments font partie du patrimoine de Marsens et on risque de les perdre.

M. Firmin Gapany demande si le promoteur est M. Piller et si c'est vrai qu'un Denner va venir s'installer ?

M. David Macheret répond à la 1^{ère} question, de façon informelle et selon les rumeurs, par la négative. Concernant Denner, il relève que le village de Marsens est intéressant pour ce genre de commerce. Le Conseil communal va soutenir les commerces existants, mais ne pourra pas interdire à des commerces tels que Denner à s'installer.

M. Francis Kolly relève que la commune est propriétaire de la ferme depuis bientôt 20 ans. Quand va-t-on assainir le 1^{er} étage, qui est plus grand que le rez et pourrait rapporter à la commune ?

M. Alain Derré répond qu'un groupe de travail a été mis sur pied pour analyser ce dossier. Celui-ci est donc en discussion et en cours de travail.

M. David Macheret rappelle que depuis l'achat de la ferme, le Conseil communal a eu beaucoup de projet à gérer, notamment la transformation de la ferme avec la gestion des commerces, la construction de deux écoles, etc.

M. Francis Kolly relève que ce bâtiment pourrait rapporter et demande si un délai est fixé.

M. Alain Derré répond par l'affirmative en précisant qu'il faut définir la bonne affectation, ce qui avait été discuté en son temps n'est peut-être plus actuel. Le groupe de travail s'est fixé fin 2018 pour un pré-projet.

M. David Macheret relève qu'avec la fusion du cercle scolaire avec Sorens, il faudra moins de classes à Marsens. Dès lors, le bâtiment administratif devra aussi être analysé.

Mme Nicole Andrey, au nom de son fils Fabien, remercie le Conseil communal pour la soirée des Jeunes citoyens qui leur a permis de visiter le centre d'accueil le Radeau à Orsonnens.

M. Jacques Schell relève que l'année passée, on a eu pour CHF 210'000.00 d'impôts supplémentaires. Si l'on tient compte des projets en cours, tel que le Rafour, le nombre d'habitants va exploser. Pourquoi les impôts n'ont pas été planifiés en tenant compte de cette augmentation ?

M. David Macheret répond que, d'une part, l'augmentation du nombre d'habitants ne se répercute pas tout de suite sur les impôts et, d'autre part, que cela ne veut pas dire non plus qu'il y aura une augmentation importante d'impôt.

M. Bernard Romanens demande ce qu'il en est du projet de déchetterie au bas de Sorens ?

M. David Macheret répond que ce terrain, privé, est hors zone et qu'on est toujours dans l'attente de la décision relative à la révision du PAL.

M. René Jaquet demande si on verra le trottoir à la Grand-Fin ?

M. David Macheret répond par l'affirmative, le dossier avance, mais il faut négocier le projet sur la totalité de la longueur de la route.

M. Norbert Baechler demande si la réalisation du trottoir se fera avant ou après la construction des immeubles ? Point de vue sécurité, ce serait mieux avant.

M. David Macheret répond que cela dépend de la discussion avec les propriétaires. On ne peut pas faire un trottoir et le terminer au milieu d'un pré. Avec le nouveau PAL, cette route sera mise 30 km/h, voire 20 km/h.

Mme Jeannette Delacombaz relève que la route de la déchetterie est à 30 km/h et pas celle de la Grand-Fin.

M. David Macheret répond que la route de la déchetterie est une route privée.

M. Firmin Gapany demande qui paiera le trottoir, la commune ou les propriétaires ?

M. David Macheret répond les deux, l'ancien propriétaire avait passé une convention avec la commune et celle-ci est reprise par les nouveaux propriétaires.

M. Jacques Schell relève qu'on voit fleurir les panneaux de vitesse. On a voté pour un nouveau panneau pédagogique, mais on n'a pas vu de résultat. Est-ce que ces panneaux ont un effet dissuasif ? Est-ce qu'on peut demander à la police un relevé ?

M. David Macheret confirme que ces panneaux ont un effet dissuasif. Par contre, la police ne donne pas les relevés effectués avec leur radar.

Avant de clore cette assemblée, **M. David Macheret** adresse des remerciements aux employés de l'administration, à l'équipe de l'édilité et conciergerie, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour tout le travail fourni.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année.

M. David Macheret invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné des mandarines et cacahuètes. Il souhaite encore une bonne fin de soirée et une bonne rentrée.

L'assemblée est close à 22h30.

La secrétaire :



Hélène D'Alessandro

Le président :



David Macheret